



**DEL20260413\_14**  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
 AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le treize avril à 09h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 7 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	41
Nombre de pouvoirs	8
Suffrages exprimés	49

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOuat, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, M. Philippe CAGNIMEL, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, Mme Cécile ROULIER

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Pascal DAGÈS donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Daniel ALBERDI donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DUTOUYA donne pouvoir à Mme Sandrine BUISSON, M. Julien BAZUS donne pouvoir à M. Pascal VILATON, Mme Sylvie PEDUCASSE donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DEDIEU

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1,

**Vu** les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Dax,

**Vu** les statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

**Vu** la délibération n° DEL04-2012 du 1<sup>er</sup> février 2012 relative à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

**Considérant** que depuis 2012, le Grand Dax est adhérent au CNAS, qui propose une offre diversifiée de prestations aux agents :

- prestations liées au quotidien (naissance enfant, mariage, départ retraite, rentrée scolaire, Noël...)
- prestations solidarité (aide sociale au logement, secours exceptionnel, enfant handicapé, décès...)
- différents prêts (véhicules, études supérieures, vacances, accompagnement à l'accession...)
- accès à des tickets CESU
- accès bonifiés à la culture, aux loisirs et vacances (coupons sports, abonnement presse, chèques culture...)

**Considérant** qu'il convient, après appel de candidatures, de désigner un représentant du collège des élus (dénommé délégué local des élus) et un représentant du collège des bénéficiaires (dénommé délégué local des agents) pour siéger à l'assemblée départementale. Ils sont élus pour une durée égale à la durée du mandat municipal.

**Considérant** les candidatures de :

- Madame Marylène HENAULT, conseiller communautaire, en tant que délégué local des élus,
- Monsieur Stéphane VERGEZ, agent du Grand Dax, en tant que délégué local des agents.

**Considérant** qu'après appel à candidatures, il y a autant de candidats que de postes à pourvoir,

**Considérant** que les nominations prennent effet immédiatement après qu'il en soit donné lecture par le Président,

**Considérant** qu'il en est pris acte par un vote,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :  
43 VOIX POUR  
6 ABSTENTIONS**

**DÉCIDE**

**Article 1 : DE DÉSIGNER** Madame Marylène HENAULT, conseiller communautaire, en tant que délégué local des élus et Monsieur Stéphane VERGEZ, agent du Grand Dax, en tant que délégué local des agents pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_14-DE



représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance**  
**Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,**  
**Les jours, mois et an que dessus**  
**Suivent les signatures,**  
**pour copie conforme**  
**Dax, 13**

Le Président  
  
Julien DUBOIS  
Maire de Dax

Signé par : Julien DUBOIS

Date : 17/04/2026

Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax